



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 11 2024

Siège – 16 Place du Foirail à St Pons de Thomières

PROCES VERBAL

Approuvé le 13 Mars 2025

Délibération N° 2025.03.13/029

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Novembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 22 Novembre 2024, s'est réuni, à 16h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean Pierre BARTHES. Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Alain MOULY ;

Ouverture de la Séance à 17h00

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Président propose aux membres du BUREAU de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seul Patrick CABROL se porte volontaire, il est élu à l'**UNANIMITÉ**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 10 10 2024

Aucune demande de modification n'étant prononcée, le Président propose de procéder à son adoption.

Le procès-verbal de séance du 10 Octobre 2024 est adopté à l'**UNANIMITÉ**

FINANCES

2. FAIC = Demande de subvention 2025

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes les subventions, en investissement ou fonctionnement, pour les projets et actions de l'intercommunalité.

Monsieur le Président indique que dans le but d'engager des travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments intercommunaux et de travailler sur l'entretien des chemins de randonnées, il propose de déposer une demande d'aide dans le cadre du FAIC auprès de Conseil Départemental de l'Hérault.

Le plan de financement (HT) est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments intercommunaux	110 000,00 €	Conseil départemental de l'Hérault (FAIC)	80 000,00 €
Entretien des chemins de randonnées		Autofinancement	30 000,00 €
TOTAL Dépenses	110 000,00 €	TOTAL Recettes	110 000,00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (7 POUR)

- **Adopte** le plan de financement de l'opération ;
- **Sollicite** une aide financière de 80 000,00€ auprès du Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre du FAIC pour l'année 2025

BATIMENTS

3. Règlement d'utilisation des salles

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour prendre les décisions concernant les bâtiments de la Communauté de Communes

Monsieur le Président propose de règlementer l'utilisation des salles de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux afin de veiller au respect des lieux et matériel mis à disposition.

5 salles sont concernées par ce règlement :

- Salle de réunion du siège
- Salle de réunion de l'Office de Tourisme
- Foyer de la MDL
- Cinéma
- Salle de réunion d'Olargues
- Salle de réunion de la Maison des Montagnes du Caroux

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (7 POUR)

- **Valide** le règlement d'utilisation des salles tel qu'annexé

CULTURE - PATRIMOINE

4. Cinéma – Location hors territoire

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour prendre les décisions concernant les bâtiments de la Communauté de Communes

Monsieur le Président propose de fixer les conditions de prêt de la salle du cinéma aux organismes hors territoire

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (7 POUR)

- **Fixe** un tarif de location de la salle du cinéma à 250€ par jour ;
- **Fixe** un tarif « chauffage » à 50€ par jour (pour la période d'octobre à avril) ;
- **Fixe** le montant de la caution à 750€ ;
- **Valide** la convention de prêt type telle qu'annexée

TOURISME

5. Tarifs régie Office de Tourisme au 1^{er} Janvier 2025

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour fixer les tarifs de droits prévus au profit de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Monsieur le Président propose de modifier certains tarifs à savoir :

Fournisseur	Libellé	Prix de vente
Toiles Mont. noire	Plaid / Fouta – Grand modèle	70,00 €
Visite guidée groupe	Aigne sa circulade et son église - jusqu'à 19 personnes	145,00 €
Visite guidée groupe	Aigne sa circulade et son église - 20 à 39 personnes	190,00 €
Visite guidée groupe	Aigne sa circulade et son église - 40 à 50 personnes	270,00 €
Visite guidée groupe	Minerve – Visite Costumée – jusqu'à 19 pers.	170,00 €
Visite guidée groupe	Minerve – Visite Costumée – de 20 à 39 pers.	210,00 €
Visite guidée groupe	La Livinière - jusqu'à 19 personnes	145,00 €
Visite guidée groupe	La Livinière - 20 à 39 personnes	190,00 €
Visite guidée groupe	La Livinière - 40 à 50 personnes	270,00 €
Visite guidée groupe	Minerve et les Ponts Naturels - 20 à 39 personnes	210,00 €
Visite guidée groupe	Minerve et les Ponts Naturels - 40 à 50 personnes	310,00 €
Visite guidée groupe	Minerve et les Ponts Naturels - jusqu'à 19 personnes	160,00 €
Visite guidée groupe	Minerve on the Rock - 20 à 39 personnes	190,00 €
Visite guidée groupe	Minerve on the Rock - 40 à 50 personnes	270,00 €
Visite guidée groupe	Minerve on the Rock - jusqu'à 19 personnes	145,00 €
Visite guidée groupe	Olargues Coeur Médiéval - 15 à 19 personnes	160,00 €
Visite guidée groupe	Olargues Coeur Médiéval - 20 à 39 personnes	210,00 €
Visite guidée groupe	Olargues Coeur Médiéval - 40 à 50 personnes	310,00 €
Visite guidée groupe	Olargues Coeur Médiéval - jusqu'à 14 personnes	80,00 €
Visite guidée groupe	Olargues Eglise et Musée - 20 à 39 personnes	210,00 €
Visite guidée groupe	Olargues Eglise et Musée - 40 à 50 personnes	310,00 €
Visite guidée groupe	Olargues Eglise et Musée - de 15 à 19 personnes	160,00 €
Visite guidée groupe	Olargues Eglise et Musée - jusqu'à 14 personnes	80,00 €
Visite guidée groupe	Saint Pons Coeur Historique et Cathédrale - 20 à 39 personnes	210,00 €
Visite guidée groupe	Saint Pons Coeur Historique et Cathédrale - 40 à 50 personnes	310,00 €
Visite guidée groupe	Saint Pons Coeur Historique et Cathédrale - jusqu'à 19 personnes	160,00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (7 POUR)

- **Modifie** les tarifs de la régie de recettes « Office de Tourisme » tels que annexés à la présente délibération à compter du 1^{er} Janvier 2025

DECHETS DEVELOPPEMENT DURABLE

6. Demandes de recours gracieux REOMI

- Procédure définie :
 - 1 – Montage du dossier de recours gracieux
 - 2 – Passage en bureau pour un 1^{er} avis et proposition de suite à donner
 - 3 –
 - Si avis favorable du Bureau : Transmission en Mairie avec la proposition du Bureau pour avis du Maire
 - si retour favorable de la Mairie envoie courrier de validation de la demande avec décision + information service finance pour suite à donner

- si retour défavorable établissement d'un courrier de refus
- Si avis défavorable du Bureau = arrêt de la procédure = courrier de refus

PREPARATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 12 2024

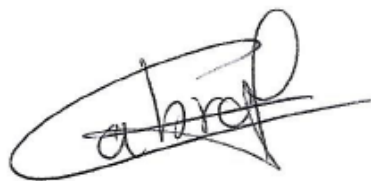
QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Salvo F.', written in a cursive style.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'a href', written in a cursive style.